

## **Communiqué de presse**

### **Crise sanitaire et crise sociale : les agent.e.s territoriaux sont toujours exposé.e.s**

Alors que l'épidémie de covid-19 s'accélère, les dernières annonces du gouvernement ne répondent pas aux enjeux de santé publique ni aux besoins sociaux d'une population précarisée et appauvrie par la crise sociale et économique.

Les écoles, collèges et lycées semblent enfin être reconnus comme des foyers de contamination mais le « renforcement » des protocoles sanitaires pose question. Avec quels moyens ? Quels personnels ? ATSEM, agents de service, agents techniques, agents chargés de la restauration, secteur périscolaire... les agents territoriaux, tout comme ceux de l'éducation nationale, tentent d'assurer au mieux les protocoles renforcés déjà mis en place sans renfort de personnels. De nombreux collègues sont absents car épuisés, malades ou personnes vulnérables et on ne compte plus les écoles et établissements en sous-effectif. Les personnels présents, qui voient leur charge de travail s'alourdir et doivent prioriser les tâches au détriment de la qualité du service public, s'exposent et exposent d'autant plus les élèves à la contagion.

Au-delà du milieu scolaire, les agent.e.s territoriaux continuent à assurer leurs missions de service public en accueillant les usager.e.s au plus près de leur lieu de vie (mairie, services départementaux, CCAS...) ou en se déplaçant malgré le contexte sanitaire (aides à domicile, portage de repas, soins à domicile, assistants familiaux, personnels des foyers de l'enfance, secteur social et médico-social...). Ces agent.e.s sont au quotidien également exposés au virus et par là même exposent la population.

**La FSU Territoriale considère que des mesures urgentes doivent être prises par le gouvernement :**

- **Abonder les budgets des collectivités territoriales pour leur permettre de recruter les personnels nécessaires à la mise en œuvre de protocoles sanitaires efficaces dans les écoles, collèges et lycées ;**
- **Elargir le périmètre de vaccination prioritaire à tous les personnels en contact avec le public, quel que soit leur statut ou le versant de la fonction publique où ils et elles travaillent;**
- **Abroger la loi dite de « Transformation de la fonction publique » et ses dispositions régressives sur le temps de travail : la priorité est aux recrutements et non à l'allongement du temps de travail**

Les Lilas, 30 mars 2021